

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 MARS 2026

L'AN 2026, le 18 MARS 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusés : Mme MARICOT, Administrateur.

**Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général et ROBERT, Directeur Général Adjoint,
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT et M. TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et MARCHAND, Assistante de Direction.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

DANIZY – 5 RUE DU POLYGONE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès du locataire occupant, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 60 457 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 81,92 m², sous réserve d'un DPE permettant la vente.

Il s'agit de [REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 60 457 € au titre de résidence principale.

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 04 octobre 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 79 000 € selon la marge maximum autorisée de + de 30% pour ce logement individuel pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 70 m².

Ce logement, vacant depuis le 05 avril 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de _____, tiers privés, _____
_____ qui souhaitent en faire l'acquisition au prix
délibéré de 79 000 €, au titre de l'investissement.

A l'appui des informations complémentaires données et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

